



TARIFS ET FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE

Les élèves nouvellement inscrits comme demi-pensionnaires ou internes auront un badge qui leur sera distribué en classe à la rentrée. Les élèves qui se réinscrivent à la cantine conservent leur badge.

Chaque famille devra obligatoirement fournir un relevé d'identité bancaire, que l'enfant mange ou non à la cantine.

En fin de scolarité, le solde des élèves au ticket sera versé sur votre compte bancaire.

L'approvisionnement des comptes de cantine doit intervenir avant 9h00 pour réserver son repas du jour.

Toute **perte de badge entraîne le rachat par l'élève** de celui-ci au tarif de 5.00 €.

Pour les élèves à la prestation (formule appelée également "au ticket ")

Lors de l'inscription, les élèves inscrits à la prestation devront régler en avance la somme de **40,00 euros, en espèces ou par chèque, pour approvisionner leur badge**. A chaque passage au self, le prix d'un repas est décompté du badge (4,10 €)

Les réapprovisionnements du compte de cantine, d'un montant minimum de 20 €, se font à l'intendance :

- soit par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Maupassant avec **le nom et prénom ainsi que le n° de badge de l'élève au dos du chèque ;**
- soit en espèces à **déposer obligatoirement au bureau des badges afin d'obtenir un reçu ;**
- soit avec votre carte bancaire sur **l'espace famille** (dont l'identifiant et le mot de passe vous seront fournis en septembre pour les nouveaux élèves),
- soit par virement bancaire sur le compte du lycée (délai d'environ 3 jours).

Pour les élèves au forfait trimestriel

Une facture trimestrielle est envoyée à la famille. Une remise sera accordée en cas d'absence de plus de 15 jours pour raison de santé, à condition d'en faire la demande expresse **à l'intendance** et de fournir un certificat médical.

La facture sera réglée soit :

1. **Par prélèvement automatique : (déconseillé pour les élèves boursiers)**
 - Pour les nouveaux élèves, les familles devront remplir et signer un mandat de prélèvement
 - Pour les élèves déjà au prélèvement en 2022/2023, celui-ci sera reconduit automatiquement, sauf avis contraire
2. **Par chèque** à l'ordre de l'agent comptable du lycée Maupassant
3. **Par virement bancaire** (coordonnées bancaires indiquées sur la facture)

A partir du 1^{er} avril 2024, en raison des nombreux changements d'emploi du temps et dans l'intérêt financier des familles, tous les élèves demi-pensionnaires au forfait passeront automatiquement à la prestation. Vous penserez donc à approvisionner le compte de cantine avant cette date.

LYCEE MAUPASSANT

COUPON A RETOURNER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom et prénom de l'élève :

Classe de l'élève (année scolaire 2023/2024) :

SEPTEMBRE/DECEMBRE 2023



N'ayant pas encore reçu les tarifs 2023-2024 de la Région, il s'agit des tarifs 2022-2023

Formule choisie (**une modification de la formule est acceptée uniquement dans les 15 premiers jours de la rentrée**) :

Prestation Prix du repas 4.10 € * **joindre un chèque d'avance de 40€**
(ou au ticket)

Forfait 4 jours Montant du 1^{er} trimestre **178.08 €**

Forfait 5 jours Montant du 1^{er} trimestre **212.52 €**

Internat 4 nuits Montant du 1^{er} trimestre **512.16 €**

Internat 5 nuits Montant du 1^{er} trimestre **577.50 €**

} A payer à réception de la facture
(sauf prélèvement automatique)

Vous devez joindre un R.I.B IMPERATIVEMENT chaque année (notamment pour d'éventuels remboursements)

Je soussigné(e)....., déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions de tarification de la demi- pension et de l'internat.

A Fécamp, le

Signature des parents

COUPON A REMPLIR UNIQUEMENT S'IL Y A MODIFICATION DE FORMULE AU 2^e TRIMESTRE

COUPON A RETOURNER A L'INTENDANCE AU PLUS TARD LE 09/12/2023

Nom et prénom de l'élève :

Classe de l'élève :

JANVIER / MARS 2024



N'ayant pas encore reçu les tarifs 2023-2024 de la Région, il s'agit des tarifs 2022-2023

Formule choisie : Prestation Prix du repas 4.10 € * **joindre un chèque d'avance de 40€**
(ou au ticket)

Forfait 4 jours Montant du 2^{ème} trimestre 144.48 €

Forfait 5 jours Montant du 2^{ème} trimestre 173.88 €

Internat 4 nuits Montant du 2^{ème} trimestre 419.04 €

Internat 5 nuits Montant du 2^{ème} trimestre 472.50 €

} A payer à réception de la facture
(sauf prélèvement automatique)

Je soussigné(e)....., déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions de tarification de la demi-pension et de l'internat.

Signature des parents

A Fécamp, le

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LYCEE GUY DE MAUPASSANT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE GUY DE MAUPASSANT.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 58 ESD 673019

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LYCEE GUY DE MAUPASSANT

Adresse : 1575, BOULEVARD NELSON MANDELA
BP 194

Code postal : 76401

Ville : FECAMP CEDEX

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

			(
--	--	--	---

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE GUY DE MAUPASSANT. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LYCEE GUY DE MAUPASSANT.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.